

# ASSEMBLÉE NATIONALE

28 mai 2021

---

BIOÉTHIQUE - (N° 3833)

Rejeté

## AMENDEMENT

N ° 730

présenté par

M. Lachaud, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Coquerel, M. Corbière, Mme Fiat, M. Larive,  
M. Mélenchon, Mme Obono, Mme Panot, M. Prud'homme, M. Quatennens, M. Ratenon,  
Mme Ressiguier, Mme Rubin, M. Ruffin et Mme Taurine

-----

### ARTICLE 20

À la première phrase de l'alinéa 3, après la première occurrence du mot :

« femme »,

insérer les mots :

« , ce péril pouvant résulter d'une détresse psycho-sociale ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Rétablissement de la version initiale permettant notamment d'inclure la notion de détresse psychosociale, et d'éviter des drames.